

# Vie de la profession

>> Interview

>> L'AUTEUR

Claude Laugier

Vice-président du SNVEL

## Michèle Alliot-Marie :

pour « *une collaboration permanente* » avec les vétérinaires

**Chiens dangereux, identification des animaux, catastrophes naturelles, bioterrorisme... : la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales souhaite une collaboration permanente et de long terme avec la profession vétérinaire.**

■ **Claude Laugier pour *La Dépêche Vétérinaire* : Lors de la préparation de la loi sur les chiens dangereux, les vétérinaires ont été sollicités par votre ministère pour apporter leur appui technique. Êtes-vous satisfaite de cette collaboration qui est une grande première ?**

**Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales :** J'en suis très satisfaite. Cette démarche correspond à ma conception de la politique, qui doit être à l'écoute des réalités de terrain. Professionnels reconnus et estimés des Français, dont ils sont très proches, les vétérinaires sont les mieux à même d'éclairer le gouvernement sur les sujets concernant les animaux au regard des questions de sécurité. J'ai souhaité mettre en place un dispositif préventif qui protège nos concitoyens.

Les vétérinaires qui les conseilleront lors des acquisitions de chiens et de chats et qui procéderont aux évaluations comportementales en cas de suspicion de danger et de morsure ont un rôle pivot. Ils m'ont aidé à établir un dispositif qui assure un équilibre entre prévention et répression.

■ **C.L. : Dans la mesure où vous reconnaissez aux vétérinaires libéraux un rôle central dans le dispositif de lutte et de prévention des morsures canines, seriez-vous prête à aller plus loin dans cette reconnaissance en officialisant leur rôle d'officier d'Etat civil des animaux de compagnie ?**

**M.A.-M. :** L'identification et le suivi des animaux de compagnie est essentiel. Le tatouage et la pose de puces électroniques en sont les instruments privilégiés. La gestion du fichier central canin est également essentielle. Les passeports européens, documents uniques qui contiendront les mentions essentielles relatives aux animaux et à leur santé, mais aussi aux conditions de détention, permettront aux vétérinaires d'assurer une mission en effet assez comparable à celle des officiers d'Etat civil.

« **L'identification et le suivi des animaux de compagnie est essentiel** »

■ **C.L. : La loi du 20 juin 2008 prévoit, dans son article premier, la création d'un Observatoire national du comportement canin. Compte tenu de l'expertise des vétérinaires praticiens sur ce sujet, envisagez-vous de leur confier, via une structure vétérinaire dédiée, le recueil et le traitement des informations recueillies ?**

**M.A.-M. :** L'Observatoire du comportement canin doit permettre de disposer enfin d'une base fiable de connaissance des morsures de chiens et des risques auxquels les Français sont exposés. Catherine Vautrin a conduit une mission parlementaire sur ce sujet dans le prolongement de la loi du 20 juin 2008. Je souhaite que l'alimentation de l'observatoire soit la plus complète possible.

Les vétérinaires sont par définition informés de manière directe des faits de morsures et devront donc contribuer à son enrichissement, mais aussi à la garantie de la fiabilité et de l'homogénéité des données.

Par ailleurs, des études devront être conduites sur la base des séries statistiques produites par l'observatoire. Je compte bien entendu sur la profession à cet égard.

■ **C.L. : Pensez-vous utile voire incontournable une nouvelle collaboration avec la profession vétérinaire dans le cadre de nouveaux chantiers ? Si oui, quels pourraient-ils être ?**

**M.A.-M. :** La collaboration initiée à l'occasion de l'élaboration du texte sur les chiens dangereux est la première étape d'une collaboration que je souhaite à la fois permanente et de long terme. Nous devons travailler dans le domaine de l'identification des animaux, actuellement très insuffisante, pour assurer une meilleure traçabilité et une meilleure prévention des risques.

De manière générale, il me semble naturel que les vétérinaires soient associés aux politiques publiques de prévention des risques sanitaires au plan local et départemental.

■ **C.L. : Le ministre de l'Intérieur est en charge de la sécurité civile. Les vétérinaires sanitaires, habitués à intervenir, sous l'autorité des services du ministère de l'Agriculture, lors d'épizooties, ne devraient-ils pas être mieux utilisés lors des catastrophes naturelles ou des accidents industriels ?**

**M.A.-M. :** La sécurité civile dispose en son sein d'un corps de vétérinaires sapeurs pompiers qui indéniablement constitue sa première force opérationnelle de terrain en situation de catastrophe naturelle ou technologique hors épizooties.

Ces vétérinaires, au nombre de 370, reçoivent une formation spécifique incluant pour nombre d'entre eux un diplôme de médecine vétérinaire de catastrophe et d'environnement dans lequel interviennent 5 établissements nationaux d'enseignement supérieur : les écoles nationales vétérinaires d'Alfort, Lyon et Nantes, l'école nationale des services vétérinaires, et l'école nationale supérieure des officiers sapeurs pompiers.

Il semble dès lors raisonnable de penser que le premier échelon d'intervention soit bien couvert par la profession vétérinaire.

naire. Cela n'empêche bien sûr pas l'implication des vétérinaires sanitaires lors de telle ou telle situation catastrophique. Des réunions allant dans ce sens, de parfaite complémentarité d'approche pour ce qui touche à l'animal, aux denrées et aux risques de santé publique induits lors d'une situation catastrophique, sont organisées entre des responsables du ministère de l'Agriculture et des représentants du corps des vétérinaires sapeurs pompiers.

### «Il me semble naturel que les vétérinaires soient associés aux politiques publiques de prévention des risques sanitaires»

■ **C.L. : Le premier échelon du commandement des vétérinaires sanitaires, la Direction départementale des services vétérinaires, coïncide actuellement avec le schéma départemental retenu en matière de sécurité civile. L'affaiblissement ou la disparition des Directions départementales des services vétérinaires, prévue par la révision générale des politiques publiques, est-elle, de ce point de vue, cohérente ?**

**M.A.-M. :** La révision générale des politiques publiques a pour objectif de rationaliser l'organisation territoriale de l'Etat pour la rendre plus efficace et plus proche des attentes des Français, et notamment en ce qui concerne leur protection.

Ma mission consiste précisément à veiller à la protection des Français. Les Directions des services vétérinaires placées sous l'autorité des préfets y concourent et y concourront à l'avenir. Il n'est pas question de les affaiblir mais de les rendre plus réactives et efficaces.

■ **C.L. : Les vétérinaires sont rompus à la lutte contre les maladies infectieuses animales, dont beaucoup sont transmissibles à l'Homme. Ils sont préoccupés par le bioterrorisme. Est-ce, pour vous, un risque de haut niveau ? Quelles parades seraient susceptibles de le réduire ?**

**M.A.-M. :** La France est, comme bien d'autres pays, menacée par le terrorisme. La composante biologique de ce dernier n'est bien sûr pas écartée. C'est d'ailleurs l'une de mes grandes préoccupations, car l'impact d'un tel acte serait très déstabilisant.

La direction de la sécurité civile se mobilise sur le sujet ; un groupe de travail, en ce moment à l'ouvrage, intègre d'ailleurs des vétérinaires sapeurs pompiers et de l'Afssa\*. Il s'agit d'envisager une réponse opérationnelle immédiate de terrain, à l'exemple de la cellule mobile d'intervention biologique mise sur pied par la brigade de sapeurs pompiers de Paris, disposant d'éléments d'expertise médicaux et vétérinaires, de moyens de détection d'alerte et de moyens de prélèvements.

Le passage à une crise sanitaire d'origine bioterroriste d'ampleur imposerait ensuite l'implication de l'ensemble des personnels et structures de santé, tant humains que vétérinaires, au niveau national. Ces derniers éléments font l'objet du plan Biotox qui est un des volets spécialisés de la famille des plans « Pirates ». ■

\*Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments.



« Les vétérinaires sont les mieux à même d'éclairer le gouvernement sur les sujets concernant les animaux au regard des questions de sécurité », explique Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.